Plan Local d'Urbanisme

Département de
HAUTE CORSE

Commune de
Penta di Casinca

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°3
planche Est

Echelle : 1 / 5000 ème

CITADIA
ZI Le Vivaldi
20290 BORGO
Tél. : 04 94 18 07 18 / Fax : 04 94 18 07 19
citadia@citadia.com

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du approuvant les dispositions de la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Fait à Borgo, le

Cadastre DGFIP PCI vecteur juillet 2020

Trait de zonage PLU

UAa Nom de zonage PLU

Emplacements réservé et servitudes d'urbanisme

Périmètre induisant du Plan de Prévention des Risques Inondations approuvé par Arrêté Préfectoral du 19/07/2001

Fuseau de sureté à utiliser - Collectivité Territoriale Corse
(Aménagement de la voie rapide RN1 Vescovato - Folelli)

Zone non aedificandi

Périmètre d'emplacement réservé dont :

Aménagement connu (Bénéficiaire) / Ligne(ou) ancienne(s) ou existante(s)

Aménagement envisagé(ou) (public) / ligne(ou) projetée(s)

A 12 m Projet d'emprise de voirie à réaliser
(Projet L. 123-2a du C. de l'Urbanisme)

Zone de hauteur maximale définie graphiquement

Servitudes de protection et de mise en valeur

Bande d'inconstructibilité de 100 mètres
(article L. 146-4 III du C. Urbanisme)

Ensemble arboré caractéristique à préserver
(L. 146-6 - L. 121-27 du C. Urbanisme)

Espaces Boisés Classés

Dénomination des zones

zones urbaines résidentielles
UA - Village de Penta di Casinca
UAa - Village de Penta di Casinca
UAb - Hameau de Carrajo-Ghiaddu
UAc - Hameau de Folelli
UAd - Hameau de Folelli (Secteur nord-est)
UB - zone résidentielle de densité moyenne collectif
UBa - zone résidentielle de densité moyenne
UC - zone résidentielle d'habitat individuel

zones urbaines économiques
UT - zone d'hébergement touristique
UTa - zone d'hébergement touristique et de loisir conforme aux dispositions du PPR inondation
UTr - Zone d'hébergement touristique existante soumise à un fort risque naturel
UZ - zone d'activités économiques

zones d'urbanisation future
1 AU - zone résidentielle à aménager
2 AUH - zone résidentielle d'urbanisation à long terme (modification n° 1 approuvée)
2 AUT - zone résidentielle d'hébergement touristique d'urbanisation à moyen-long terme (modification n° 1 approuvée)

zones agricoles
A - zone agricole
Apr - zone agricole d'espaces naturels remarquables (application de l' l'Ar. 146-6 du C. de l'Urbanisme)

zones naturelles
N - zone maintenue en espace naturel
Nca - camping de l'Ilyda
Npr - espaces naturels remarquables (application de l' l'Ar. 146-6 du C. de l'Urbanisme)

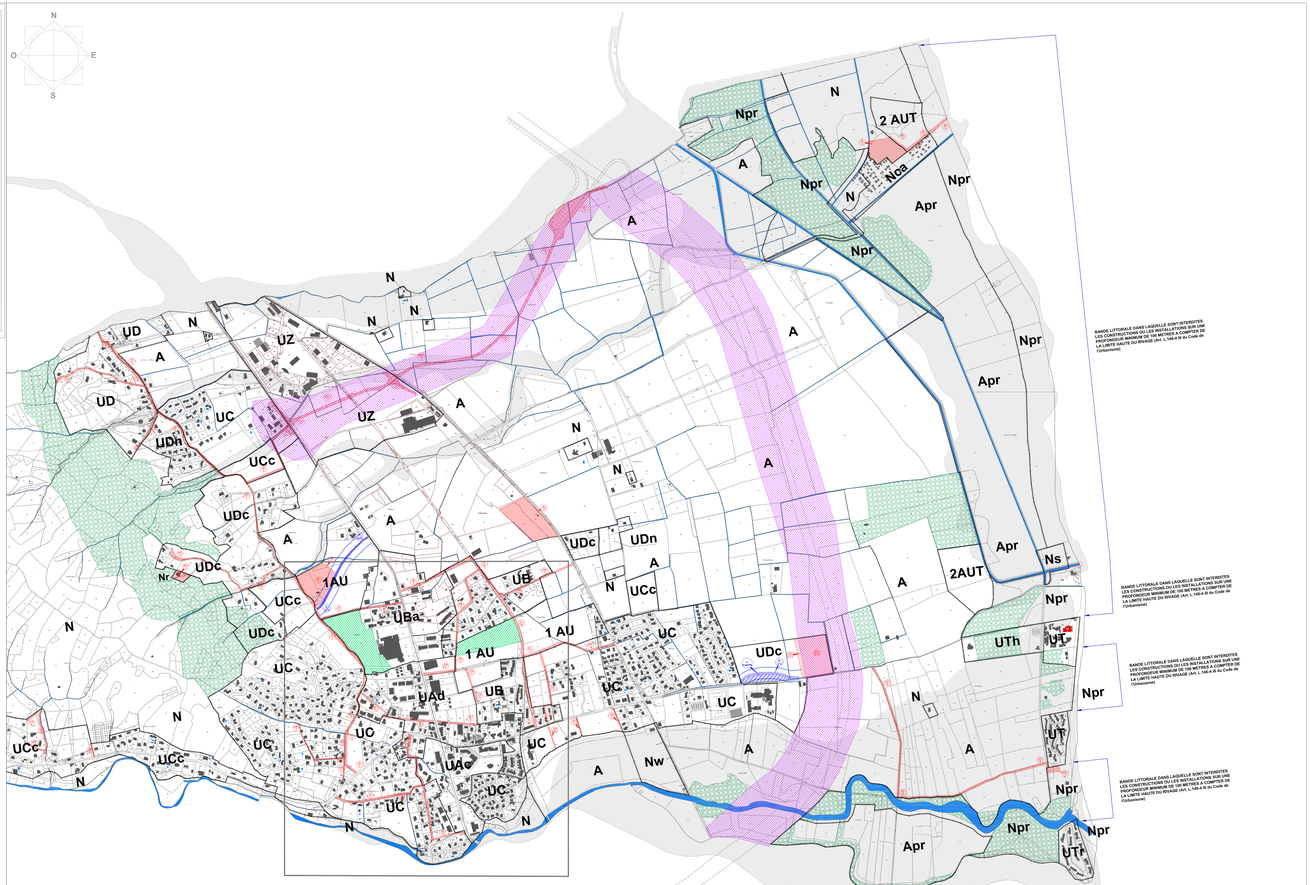

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 100 MÈTRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L. 146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 100 MÈTRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L. 146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 100 MÈTRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L. 146-4 III du Code de l'Urbanisme)

BANDE LITTORALE DANS LAQUELLE SONT INTERDITES LES CONSTRUCTIONS OU LES INSTALLATIONS SUR UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 100 MÈTRES A COMPTER DE LA LIMITE HAUTE DU RIVAGE (Art. L. 146-4 III du Code de l'Urbanisme)

Centre bourg de Folelli

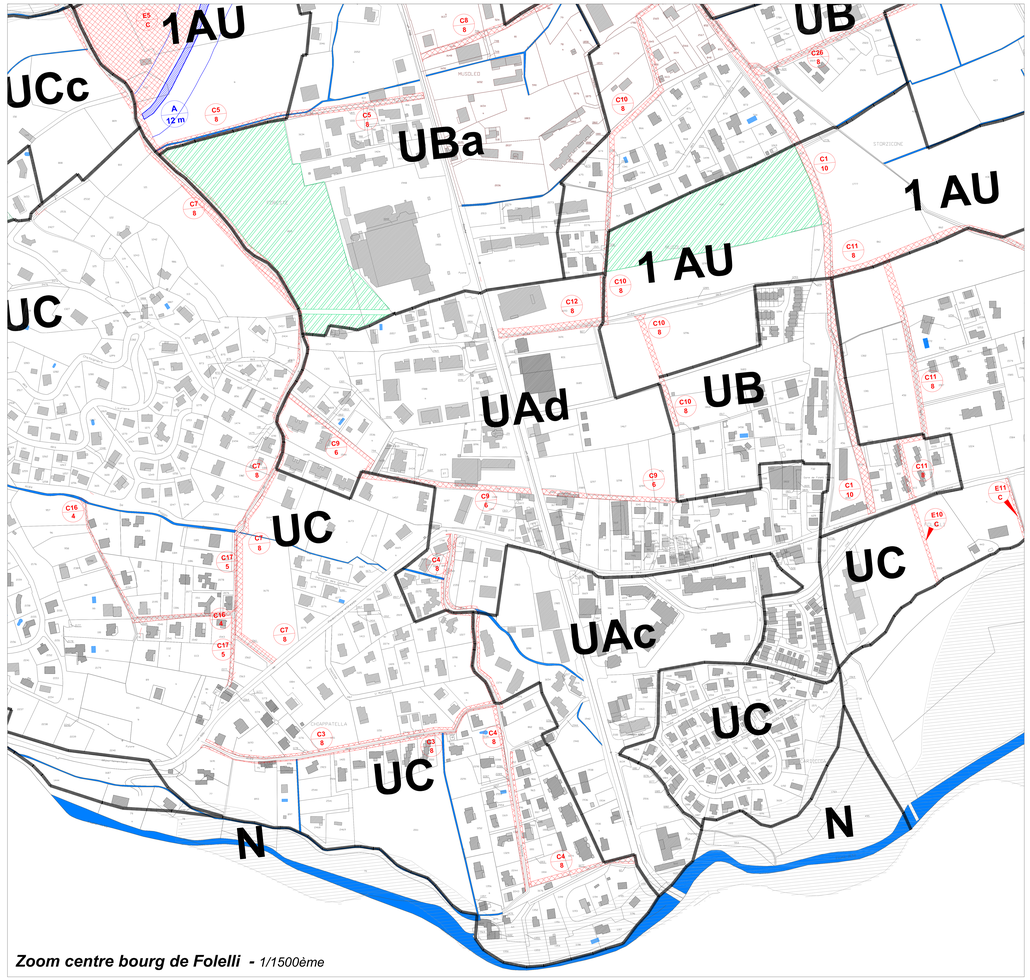

Zoom centre bourg de Folelli - 1/1500ème